



Pluvigner Infos

Bulletin Municipal - Janvier 2013 - N°49

Bonne et heureuse
année à tous les
Pluvignois!

Blead mad
doh tud
ha bleuigner

SOMMAIRE

- Les voeux du Maire p 2-3
- Discours de la 1^{ère} Adjointe p 4-5
- Urbanisme p 6
- Vie Municipale p 7
- Conseils municipaux p 8-11
- Dossier "Les Pluvignois et leur automobile" p 12-13
- Développement Durable p 14-15
- Art et Culture p 16
- Associations p 17-18
- Un peu de breton p 19
- Agenda p 20

Les vœux du Maire



Mesdames, Messieurs, chers Pluvignoises et Pluvignois, je vous souhaite la bienvenue à la salle Le Borgne. Merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation. Au nom de l'ensemble des élus du conseil municipal, je vous adresse tous nos vœux de bonheur, de paix et de prospérité pour l'année 2013.

Je salue les personnalités et l'ensemble des collègues élus (es) qui nous font l'honneur d'être présents ce soir. [...]

L'espace Saint-Michel

J'ai le privilège de présider une fois de plus ce rendez-vous annuel. Comme le veut la tradition, c'est l'occasion de rappeler les principaux événements de l'année qui vient de s'achever et de présenter les projets à venir.

Pourtant ce n'est pas sans risques car parfois des événements imprévus font dérailler des programmes solidement élaborés. Tel est le cas pour ce qui concerne l'espace Saint-Michel. Les incertitudes du temps présent quant aux montants des dotations de l'Etat, les priorités dans le domaine scolaire et la nécessité, la volonté, de garder la maîtrise financière, nous ont conduits à modifier radicalement le scénario tant de fois présenté. Ce n'est donc ni une erreur d'appréciation, encore moins un changement de direction, mais seulement un constat conduisant à la raison : les 15 millions d'euros mettraient en déséquilibre les comptes de la commune sur le long terme.



L'école maternelle publique initialement prévue sur l'espace Saint-Michel sera implantée aux abords de la salle Le Borgne. L'école de musique sera maintenue rue du presbytère après des travaux d'aménagement sur la totalité du bâtiment. Les clubs de l'ASP et des Kériolets déménagent actuellement pour s'installer dans le local des anciennes douches en cours de restauration à Saint-Michel. Cette réorganisation, peut-être pourrions nous parler de bouleversement, est devenue réalité grâce à la compréhension de l'ensemble des acteurs et responsables des associations concernés. Le bon sens a prévalu. Je les en remercie très vivement. Quant à la médiathèque et le centre multimédia, ils occuperont pour quelques temps encore les locaux actuels avant de s'installer définitivement au centre bourg.

Nous ouvrons une nouvelle page à Saint-Michel, certes plus modeste.



Qui aurait pu imaginer un seul instant que la suppression des plaques béton faisant office de clôture autour de l'ancien stade, tant sur la rue de l'étang que du côté de la mairie aurait permis un tel résultat. Quelle énorme surprise ! Saint-Michel retrouve les traits de caractère de ses origines. C'est un territoire d'une autre nature, d'une autre dimension et d'un autre intérêt qui renaît au cœur de la cité. Je rencontre et j'entends les commentaires enthousiastes des Pluvignois...

Les aménagements ne s'arrêteront pas en si bon chemin. En effet, il nous reste à éliminer les grillages installés sur les murs, retirer les mains courantes qui pourtant ont été les témoins de nombreuses rencontres sportives mémorables depuis la création du terrain de football. Quelle aventure ! Ces 15 000 m² réintègrent le centre bourg. On a poussé les murs pour une autre destination. C'est une ville d'une autre dimension qui se présente à nous.

Un vaste espace naturel s'ouvre et s'offre à l'ensemble de la population et aux générations à venir ; il va s'inscrire, se confirmer au fil du temps. Aux futurs acteurs le soin d'écrire une nouvelle page d'histoire. Nous pouvons faire confiance au bon sens et à la détermination de cette génération prête à relever les prochains défis .



La vie associative

Je voudrais ce soir saluer tout particulièrement l'ensemble des bénévoles qui, tout au long de l'année, s'investit sans compter dans les associations locales. Que seraient le dynamisme, l'activité, la vie dans nos communes sans l'engagement, le dévouement de ces nombreux volontaires dans les domaines aussi vastes et complémentaires que sont la culture, le sport, les actions éducatives et sociales.



C'est aussi pour cette raison que la municipalité a résolument construit des équipements vous permettant de réaliser et d'accomplir vos missions.

Si l'on veut prendre la vraie dimension de l'ensemble des actions menées tout au long de la semaine, il suffit de se rendre sur le complexe sportif du Goh Lanno et de Bieuzy-Lanvaux, à la salle Marie-Joseph Le Borgne, à l'école de musique, à la salle de la Madeleine, au Tanin, dans les écoles primaires, vous rencontrerez une population très active (jeunes et moins jeunes) encadrée par des adultes hommes et femmes très motivés.

Je vous adresse toute la reconnaissance que l'on vous doit.

Le plan local d'urbanisme

Il me semble judicieux de dire quelques mots sur le plan local d'urbanisme en cours d'élaboration. Les règles ont bien changé. Les enjeux sont importants. S'il est indispensable de maintenir et conforter l'ensemble des activités (agriculture, zone artisanale et industrielle, zone commerciale mais aussi les espaces réservés à l'habitat), cela ne peut être au détriment du foncier non bâti et des espaces naturels.

Il suffit de constater l'évolution rapide de la population. Celle-ci est passée, et cela en quelques années, de 5000 à 7500 habitants se traduisant par une consommation importante de l'espace. Nous prévoyons une augmentation de 1000 personnes dans les 5 ans.

Par conséquent, nous sommes tenus de gérer l'espace avec précaution et rigueur d'où la nécessité de densifier les zones d'habitations sur les secteurs existants. C'est en tout cas le message très clair des services de l'état.

Le PLU ne sera pas approuvé s'il n'y a pas une volonté affirmée de mettre fin au gaspillage du territoire.

L'intercommunalité

Nous en parlons depuis quelque temps, la grande intercommunalité du pays d'Auray : vingt quatre communes solidaires rassemblées dans la même structure pour assurer un meilleur service à la population.

Les travaux du comité de pilotage ont permis d'établir la liste des compétences susceptibles d'être retenues :

1. L'aménagement de l'espace : Inventaire des zones d'activités, constitution de réserves foncières.
2. Le développement économique.
3. La protection de l'environnement et du cadre de vie : gestion des déchets, production et distribution de l'eau, assainissement, politique de développement d'énergies renouvelables telle la filière bois-énergie.
4. La politique du logement : politique de l'habitat et du

logement social, actions en faveur de l'accueil des gens du voyage.

5. L'organisation des transports.

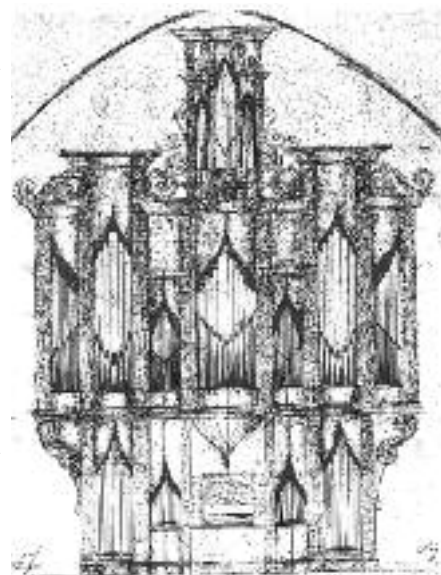
Et pour avancer un peu plus sur ce dossier très important, les élus se retrouveront bientôt pour travailler à la fusion des quatre intercommunalités existantes. Vaste programme dont la mise en œuvre nécessitera du temps, des moyens financiers conséquents et une réelle volonté politique.

L'orgue

Finissons par une note musicale. Quelques informations concernant la création de l'orgue et son installation.

Bruno Belliot, directeur de l'école de musique sacrée de Sainte-Anne d'Auray, responsable du suivi technique, en voyage en Alsace, a saisi cette opportunité pour rendre visite à Rémy Malher, facteur d'orgue, chargé de la construction et de l'installation de l'instrument dans l'église paroissiale. Tout va pour le mieux, nous dit-il, le programme est scrupuleusement respecté. Voilà l'état des lieux :

"On nous a présenté de nombreux éléments de l'orgue réalisés en atelier (tuyauterie, bois et métal, bloc et claviers, banc, éléments de soufflerie, pièces de mécanique ...) qui représentent déjà de nombreuses heures et jours de travail. Toute la tuyauterie réalisée ce jour est étiquetée "Pluvigner". Les autres éléments ont été tamponnés avec le cachet de la mairie. Le facteur dispose de toutes les matières premières nécessaires à cette construction".



Esquisse du projet

Prémices de grandes heures de musique, vous ne trouvez pas?

L'ouvrage se doit d'être exemplaire à tous les niveaux : l'intégration dans la tribune, la qualité de l'ouvrage et sa valeur musicale, sont autant d'éléments fondamentaux pour tendre vers la perfection.

Avis aux amateurs passionnés de musique : les écoles de musique vous tendent les bras, celle de Pluvigner en particulier.

Bonne année à vous gens de Pluvigner,
des communes voisines et de notre pays d'Auray.

*Blead mad doh tud ha bleuigner,
Tud hag er pavezieu tro a tro,
hag um bro d'ré joè ha levine.*

Joie et bonheur à tous.

Guigner LE HÉNANFF

"L'année 2012 pour les Pluvignois semble plutôt être une année de réflexion et d'observation"

Depuis 15 ans la municipalité a fait les investissements nécessaires aux besoins d'une population grandissante afin d'accompagner la prospérité utile au bien être de chacun.



Urbanisme

Nous sommes en marche pour répondre aux nouvelles exigences en matière d'urbanisme : mise en place de la réforme thermique au 1^{er} janvier 2013 qui oblige les particuliers au respect de normes strictes d'isolation, mais aussi des nouvelles réglementations des sols sur la commune qui appliquent les lois Grenelle.

• 122 permis de construire ont été instruits dont 61 maisons neuves, c'est beaucoup moins que l'année dernière qui avait atteint le chiffre record des années 2004/2005.



Evolution des constructions depuis 1990

• 75% des Pluvignois sont propriétaires de leurs logements, sur la commune 225 logements restent vacants.

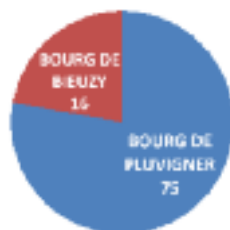
Nous serons contraints à réduire les surfaces constructibles par la DDTM : les nouvelles lois nous obligent non seulement à diminuer drastiquement notre consommation d'espace mais à consommer cet espace à l'intérieur de l'agglomération et des seuls villages de Bieuzy et Trélécan.

Enfance

Les investissements pour l'éducation sont les garants de l'économie, de la baisse du chômage et de la délinquance.



• Seulement 91 bébés sont nés dont 16 à Bieuzy. C'est une dizaine de moins qu'en 2011 et 2010.



• Pourtant les effectifs des écoles augmentent : 893 dans les écoles maternelles et primaires, presque 500 au collège.

• La cantine tant attendue sera susceptible d'accueillir presque 600 scolaires.

• Les enfants bénéficient toujours du meilleur accueil à la bibliothèque, école de musique, centre de loisir.

Economie et emploi

L'économie et l'emploi sont des priorités, sources d'indépendance et de liberté.

• Notre taux de chômage est resté à peu près stable avec 400 demandeurs d'emploi sur les 4 300 actifs de la commune. Les plus touchés restent les femmes et les jeunes de moins de 26 ans.



• L'agriculture, pilier de notre économie, subit une forte pression foncière. L'ambition politique se traduit par un investissement de tous sur les problématiques agricoles, volonté de préserver, valoriser l'agriculture sur Pluvigner comme activité économique pourvoyeuse d'emploi et comme activité contribuant à l'attractivité du territoire par les nombreux services rendus : diversité des paysages, production et valorisation des produits locaux qui nourrissent non seulement la population locale mais les Bretons, la France et l'Europe. Les grands enjeux sont les suivants :

- ✓ Réduction de la consommation d'espace agricole et préservation des potentiels agronomiques des terres
- ✓ Lisibilité sur le devenir des terres et amélioration de l'outil de production
- ✓ Préservation et transmission du bâti agricole
- ✓ Logement des exploitants évitant le mitage de l'espace
- ✓ Renforcement de la cohésion entre la population et les agriculteurs
- ✓ Développement des circuits courts et valorisation des productions



• L'économie pluvignoise reste diversifiée : industrie, artisanat, commerce, tourisme, emplois de service.

remière adjointe, lors de la cérémonie des vœux le 3 janvier 2013

Solidarité intergénérationnelle

La qualité de vie pour tous ne peut exister sans la solidarité intergénérationnelle.



- 22 aides ménagères améliorent la vie quotidienne au domicile de plus de 100 personnes dépendantes dont la moitié bénéficie des repas à domicile.

- 60 salariés soignent et améliorent la vie quotidienne des 80 résidents de l'EHPAD, auxquels il faut ajouter les 12 personnes qui s'activent à la cuisine centrale pour nourrir petits et grands.

Je voudrais saluer la mémoire de Marc qui a dirigé ce service pendant une vingtaine d'années, et dont la disparition nous a tous affectés.

- Les plus de 73 ans sont venus moins nombreux au repas du 28 Novembre.

- Comme chaque année les élus et les membres du CA du CCAS ont distribué plus de 800 colis.

- Les journées de la Banque Alimentaire permettent de récolter chaque année toujours plus de produits alimentaires qui seront redistribués à une vingtaine de familles pluvignaises pendant toute l'année.



- Vous avez été au mois d'octobre 2400 chaque jour à passer devant le radar pédagogique rue Hirello avec

une vitesse moyenne de 41 km/h mais 4% ont dépassé les 50 km/h et 4 d'entre nous n'ont pas hésité à dépasser les 80.

- Le multi-accueil et le RAM permettent l'accueil d'environ 250 enfants.



Vie communale

La qualité de vie dépend de l'investissement de chacun dans la vie communale.

Nous avons la chance d'avoir un grand nombre d'associations sur notre commune.

- 2000 Licenciés : athlétisme, gymnastique, volley, tennis, basket, rugby, hand, foot, roller, judo, karaté... se partagent les trois salles de sport et les 6 terrains.



- Deux des meilleurs sportifs de la commune vont être honorés pour avoir brillamment représenté Pluvigner au niveau national.

Merci aux nombreux bénévoles qui tout au long de l'année participent à l'animation de notre cité. Je citerai Daniel Carré qui nous a permis de vivre une reconstitution de la vie quotidienne de Pluvigner juste après la guerre 39/45.

Je termine en vous souhaitant une excellente santé, une année pleine de succès dans vos entreprises, toujours guidé par le sens du devoir et de la responsabilité.

Françoise EVANNO

Nos sportifs à l'honneur

La municipalité a décidé de remettre lors de la cérémonie des vœux du Maire une médaille de la ville à la sportive et au sportif de l'année 2012.

Hélorie TUAL (20 ans) et Thibault TRICOLE ans (23 ans) ont été retenus cette année pour leurs palmarès impressionnants :



Félicitations à Hélorie et à Thibault

→ Hélorie, championne de nage avec palme, a participé en 2012 pour la 6^{ème} fois aux Championnats de France à Montluçon et obtenu des médailles d'or et d'argent aux Championnats de Bretagne et du Morbihan.

→ Thibault, quant à lui, a été en 2012 champion de France de fléchettes par équipe, vice champion de France en individuel et a participé aux Championnats du monde en Grande Bretagne et à la coupe d'Europe avec l'équipe de France en Turquie.

- Nouveauté :

Pour désigner la et le sportif pluvignois de l'année 2013, les associations pourront retirer un dossier en mairie à partir du mois de septembre. Ces dossiers seront étudiés par la Commission des Sports pour une remise de médailles lors des vœux du Maire en janvier 2014 .

Le règlement est le suivant : les sportifs proposés doivent résider à PLUVIGNER mais peuvent en revanche évoluer dans un club extérieur à la commune.

Gérard PILLET

Les dossiers d'urbanisme de l'année 2012

Après le pic de l'année 2011, le nombre de permis de construire présentés en 2012 a retrouvé un chiffre comparable à 2010. Cependant, le nombre total de dossiers traités par le service est malgré tout plus fort qu'en 2010.

- Nombre de dossiers d'urbanisme traités entre 2010 et 2012 :

| | Permis de construire | ... dont maisons neuves | Déclarations de travaux / Déclarations préalables | Certificats d'Urbanisme | Demandes d'alignement et permissions de voirie | Demandes de lotissement | Permis de démolir | Déclarations d'intention d'aliéner (DPU) | TOTAL |
|------|----------------------|-------------------------|---|-------------------------|--|-------------------------|-------------------|--|-------|
| 2010 | 126 | 71 | 164 | 198 | 124 | 2 | 0 | 118 | 732 |
| 2011 | 167 | 98 | 166 | 244 | 159 | 1 | 1 | 144 | 882 |
| 2012 | 120 | 59 | 196 | 218 | 172 | 3 | 0 | 82 | 791 |

A compter du 1^{er} janvier 2013, une nouvelle réglementation thermique dite RT 2012 a été mise en place. Elle s'applique aux constructions neuves, aux extensions et aux surélévations de bâtiments existants.

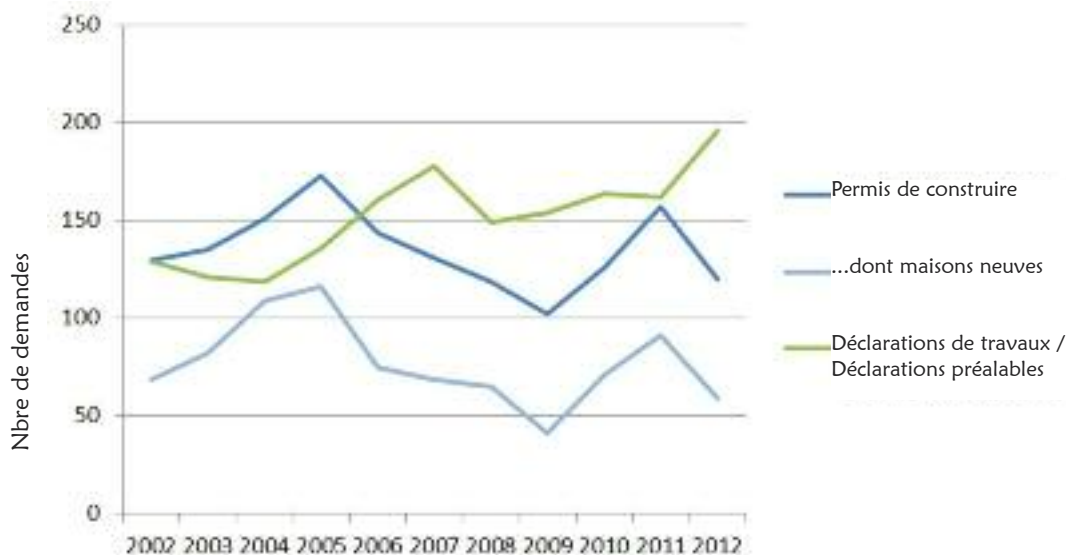
Lors du dépôt du permis de construire et de l'achèvement des travaux, il vous faudra fournir les documents imposés par cette réglementation.

Cette nouvelle réglementation va augmenter le coût de la construction. Cependant, elle aura des effets positifs sur les coûts de chauffage sur le long terme. Cette réglementation est un engagement national pour économiser l'énergie.

→ Pour plus d'informations :

www.developpement-durable.gouv.fr/Chapitre-I-La-reglementation.html

- Evolution du nombre de dossiers traités par le service d'urbanisme de Pluvigner depuis 2002 :



Horaires d'ouverture du service d'urbanisme

Le mardi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30 et le samedi de 8h45 à 12h (sous réserve de congés, formation et rendez-vous).

Pendant les fermetures, les dossiers peuvent être déposés à l'accueil et le récépissé vous sera envoyé par courrier. Merci de respecter ces horaires afin de permettre un bon fonctionnement du service.

Le site internet comporte de nombreuses informations avec les règlements de chaque zone, le POS graphique ainsi que les formulaires pour les demandes d'autorisation de travaux. N'hésitez pas à le consulter !

www.pluvigner.fr (Rubrique Vie Municipale / Urbanisme)

→ Simplification pour la sortie de territoire des mineurs

A compter du 1^{er} janvier 2013, conformément à la circulaire interministérielle du 20 novembre 2012, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs sont **supprimées**.

Un mineur français peut voyager, seul ou accompagné, muni :

- de son passeport en cours de validité
- ou de sa carte nationale d'identité en cours de validité pour certaines destinations : l'ensemble de l'union européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Martin et au Saint-Siège.



Retrouvez la circulaire ministérielle et la présentation des nouvelles dispositions sur www.pluvigner.fr

Etat civil

Naissances et mariages du 28 juillet 2012 au 28 décembre
(pour les familles ayant donné leur autorisation)

Félicitations aux nouveaux mariés...

- CHAMPEAUX Rémi et LE HENANFF Nathalie – le 28 juillet 2012
- LE REGUER Pierre et LE NY Emilie – le 04 août 2012
- BITROU Grégory et JUY Audrey – le 10 août 2012
- LE NOZACH Thomas et TRICOTTET Hélène – le 18 août 2012
- LE MOUROUX Alban et RACINE Laureen – le 31 août 2012
- BUDON Mathieu et PLOUVIER Louise – le 15 septembre 2012
- ANTOLIN PEREZ Michael et LOUCHART Anne-Sophie – le 21 septembre 2012
- GEORGES Thierry et LE FUR Florence – le 06 octobre 2012
- HUGER Alain et COLLOT Laurence-Marie – le 03 novembre 2012

Bienvenue à ...

- RAISON Nina née le 29 juillet 2012
- KERSUZAN Ava née le 10 août 2012
- EYCHENE TOULEMONDE Rose née le 04 août 2012
- PAPIN Marie née le 31 juillet 2012
- PAPIN Agathe née le 31 juillet 2012
- TASSÉ Lise née le 05 septembre 2012
- JAN Lily-Rose née le 14 septembre 2012
- LE CALONNEC Léandre né le 15 septembre 2012
- LE CALONNEC Adèle née le 16 septembre 2012
- GUILLEMET Cassy née le 25 septembre 2012
- LE DIFFON Leïla née le 26 septembre 2012
- LOISEAU Sasha né le 27 septembre 2012
- LE TOULLEC Hayden né le 29 septembre 2012
- POURCHASSE Thaïs née le 05 octobre 2012
- POURCHASSE Clara née le 05 octobre 2012
- GUEGANO Lyana née le 08 octobre 2012
- LANOË Ethane né le 11 octobre 2012
- LE GOHÉBEL Louna née le 15 octobre 2012
- LE HAZIF Jade née le 15 octobre 2012
- COUTÉ Romain né le 21 octobre 2012
- GRANGER Naïa née le 31 octobre 2012
- DEIMAT Leïla née le 15 novembre 2012
- POULIN Timothé né le 16 novembre 2012
- HÉMON Ysia née le 19 novembre 2012
- GOASMAT Lenny né le 20 novembre 2012
- EL FEHLI Yassine né le 25 novembre 2012
- LE MANOUR Yanis né le 23 août 2012
- VALY Yoen né le 08 août 2012
- LE GUNEHEC Zoé née le 02 novembre 2012
- GUYONVARH Youen né le 06 décembre 2012
- VIAUD ROUSSEL Adélia née le 17 décembre
- COUGOULIC Alan né le 26 décembre
- GUEGAN Noa née le 28 décembre

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX : Les principales délibérations de janvier à octobre 2012

TRAVAUX

Restaurant scolaire

→ Sécurité et contrôle technique

- Mission sécurité et protection de la santé : après consultation, cette tâche sera confiée à l'entreprise Mahé de Loyat, entreprise la moins disante, pour un coût de 2 577 € H.T.
- Contrôle technique des travaux de construction : après consultation, ce contrôle technique serait assuré par l'entreprise Bureau Véritas pour un coût de 5 420 € H.T.

(Conseil Municipal du 26 janvier 2012)

→ Equipement de la cuisine

Ce marché sera confié à l'entreprise Pro Cuisine Services de Saint-Avé. Coût : 293 505.00 € H.T.

(Conseil Municipal du 3 mai 2012)

Continuité écologique

→ Travaux de rétablissement de la continuité écologique et/ou sédimentaire des affluents du Loc'h

Ce projet est piloté par le syndicat mixte du Loch et du Sal, avec comme commune porteuse Grand Champ. Il se développera sur trois ans. En ce qui concerne la commune de Pluvigner, les deux premières opérations seront mises en œuvre sur le ruisseau du Gouah Lanvel (à Liscoët et Kervily).

Point n°1 : Remplacement d'un busage double par un pont cadre : coût ~ 20 000 € H.T.

Point n°2 : Réalisation d'une rampe d'enrochement : coût ~ 3 000.00 € H.T.

Coût total des travaux : 23 000.00 € H.T.

Financement à hauteur de 100% pour le point n°1 et à hauteur de 80% pour le point n°2 grâce au contrat restauration et entretien de cours d'eau : solde de 20 % à la charge de la commune, soit 4 000 €.

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ Pont cadre

Réalisation d'un pont cadre à Kervily (Trélizan), l'ouvrage actuel présentant un risque majeur pour la sécurité des biens et des personnes ainsi que des problèmes de continuité écologique. Après consultation, l'entreprise PAULIC a été retenue pour un montant de 38 365 € (à déduire subvention SMLS et récupération de T.V.A.). *(Conseil Municipal du 20 juin 2012)*

Voirie communale

→ Programme 2012 de réfection de la voirie

Seraient mis en œuvre dans le cadre de cet exercice :

- CR de Kerjean
- Carrefour de la Croix Courte
- CR de Saint-Mériadec
- Accès rue de Floranges n°35 bis
- Impasse Goh Castel
- CR de Kervily (fossés et accotements)
- VC Le Guern - Poulguidec - RD 102 (fossés et accotements)
- VC de Saint-Julien
- VC de Coët Magoër
- VC de Bréventec (village)
- CR Le Guern Saint-Colomban
- VC de Lavadec
- VC Loguiviec vers Brambis (partiel)
- VC de Brambis (contournement)
- CR de Brotioche
- Parking de la Poste
- VC de Lesmadien
- Impasse de Pouljouan
- VC de Kerobel - Mané Kerdutel (partiel)

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ A l'issue de l'ouverture des plis et de l'étude des offres, la commission propose de confier ces travaux à l'entreprise Colas de Local Mendon. Coût des travaux : 176 843.50 € H.T.

(Conseil Municipal du 3 mai 2012)

→ Programme du marché de voirie 2013

- VC de Kéridano à Kerbastard
 - CR Sterlann
 - CR Kermer
 - CR Kervarh
 - CR Kerjean
 - CR St-Mériadec
 - CR Goh Castel
 - VC St-Julien
 - VC Coët Magoër
 - VC Contournement village Brambis
 - CR Botioche
 - Village Lesmadien
 - CR Résordoué (dans le village)
- Coût estimatif ~ 141 500.00 € H.T. Lancement de la consultation d'entreprises (appel d'offres).
- (Conseil Municipal du 25 septembre 2012)*

Travaux et achats divers

→ Renouvellement de l'outillage des différents services du centre technique :

- Petit matériel : ~ 8 000.00 € H.T
- Moyen matériel : ~ 53 100.00 € H.T
 - presse poste chalumeaux (~ 3 000.00 €)
 - 2 tondeuses tractées (~ 3 000.00 €)
 - 4 souffleurs thermiques (~ 1 600.00 €)
 - Tondeuse frontale (~ 37 000.00 €)
 - Préparateur multifonctions destiné à l'entretien du revêtement synthétique du stade (~ 8 500.00 €)

Total : ~ 61 100.00 € H.T

(Conseil Municipal du 26 janvier 2012)

Résultat de la consultation d'achat d'outillage et de matériel pour les services techniques : Total 56 401,81 € HT.

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ Projet Saint-Michel

Choix de l'entreprise retenue pour la programmation de la construction d'une médiathèque, d'une école de musique, d'une école maternelle et d'un aménagement urbain sur l'espace Saint Michel. A l'issue de la consultation et de l'étude des offres, cette mission est confiée à l'entreprise Culture Partagée (92140 Clamart) la mieux disante.

Coût : 23 400 € H.T.

(Conseil Municipal du 26 janvier 2012)

→ Réaménagement limité de l'espace Saint-Michel

Cet espace sportif est libre actuellement. Il devrait, à moyen terme, être totalement restructuré. La commission des travaux propose une réadaptation du site afin d'exploiter provisoirement les 18 000 m² situés au centre-ville. L'espace nord minéralisé serait destiné au stationnement.

Il serait délimité par la clôture de la rue de l'Etang et l'adaptation de roches au sud. Des travaux divers seraient mis en oeuvre afin d'agrémenter et sécuriser cet ensemble. Les espaces verts seraient mis à disposition de la population et des écoles.

(Conseil Municipal du 25 octobre 2012)

→ Sonorisation de l'église de Pluvigner

Après consultation, cette prestation estimée au coût de 4566 € H.T sera confiée à l'entreprise Pixel Ipermedia de Vannes.

(Conseil Municipal du 26 janvier 2012)

→ Choix du facteur d'orgue

Après ouverture des plis et analyse des appels d'offre, les membres de la commission ont choisi de retenir la proposition du facteur d'orgue Rémy MALHER pour un montant de 334 281 € H.T. (Offre de base, sans option)

M. le Maire est mandaté pour la sollicitation des subventions et aides attribuées à ce programme de travaux.

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ Monuments aux morts

Les soldats morts pour la France méritent notre respect. La collectivité doit entretenir les plaques commémoratives et remédier à certains oublis constatés par des pluvignois. La commission propose une étude suivie de travaux. Estimation selon devis de l'entreprise JULIO de BAUD pour 6 plaques + gravures = 2 983,27 € H.T. VOTE : après délibération et l'unanimité, le conseil municipal accepte la proposition de la commission des travaux. M. le Maire est mandaté pour signer tout document.

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ Extension du cimetière

L'espace existant est à la limite de saturation. Une extension d'environ 1 000 m² est possible au Nord-Ouest.

Les travaux à mettre en oeuvre se décomposent en plusieurs lots (clôture de l'espace, portail, adaptation de caveaux, espace colombarium, aménagement général "à l'anglaise"...).

L'estimation du coût : ~ 176 000, 00 € H.T.

(Conseil Municipal du 25 octobre 2012)

→ Camping-cars

La municipalité a ciblé, depuis plusieurs années, différents sites afin d'implanter un "espace service" (eau et vidange). Après une dernière réflexion, la commission propose la réalisation de cet équipement en bordure de la rocade, au Lenno. Le fonctionnement serait à "entrée libre".

Estimation du coût du projet :

- Raccordements aux réseaux 1 700.00 € H.T.
- Redevance 2 000.00 €
- Génie civil et équipement 8 400.00 € H.T.
- Voirie 4 200.00 € H.T.

Total ~ 16 300.00 € H.

(Conseil Municipal du 19 juillet 2012)

→ Illumination de la ville (fêtes de fin d'année)

Remplacement de certains matériels obsolètes par des accessoires moins énergivores. Coût ~ 5 000.00 € H.T.

(Conseil Municipal du 19 juillet 2012)

→ Renouvellement des équipements de la salle d'activités physiques du Goh Lanno

Exploités depuis plus de vingt ans, ces différents équipements sont en état de vétusté avancée.

Coût : ~11 700.00 € H.T.

(Conseil Municipal du 19 juillet 2012)

→ Salle Le Borgne

- Mise en oeuvre d'un portail et d'un portillon en remplacement des deux bornes amovibles situées à l'entrée de la salle Le Borgne afin d'assurer la sécurité des enfants de l'ALSH. Coût estimatif : ~5 000 € H.T.

- Achat de 150 chaises et 37 tables.

Coût estimatif : ~15 000 € H.T. Fournisseur : Souvignet (Bonson). **(Conseil Municipal du 25 octobre 2012)**

FINANCES

→ Mission locale :

Cotisation d'adhésion 2012 à la Mission Locale : avis favorable de la commission pour un montant de 11 452,80 € (calcul de 1,60€ X 7158 habitants).
(Conseil Municipal du 23 février 2012)

→ CAUE :

Reconduction de l'adhésion de la commune au CAUE (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Morbihan) pour un montant de 0,30 €/ habitant soit 2 075,70 €.
(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

→ Contrat avec la société Chenil Service

Renouvellement du contrat de prestations de fourrière avec la société CHENIL SERVICE pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2012 (renouvelable tacitement pendant 4 ans au maximum). Le nouveau coût est de 0,722 € H.T. / habitant soit 4800 €/an (rappel du coût du contrat initial : 0,688 €/habitant).
(Conseil Municipal du 19 juillet 2012)

→ Fiscalité directe locale

Le conseil municipal décide de supprimer l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation achevés à compter du 1er janvier 2013.
(Conseil Municipal du 25 septembre 2012)

Emprunts

→ Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne

Le Conseil municipal décide de réaliser un prêt d'un montant de 600 000 € avec le CMB (durée : 15 ans ; taux : 4,93 % ; échéances trimestrielles, taux fixe, amortissement constant du capital)

→ Réalisation d'un emprunt auprès du Crédit Agricole du Morbihan

Le Conseil municipal décide de réaliser un prêt d'un montant de 1 500 000 € avec le Crédit Agricole (durée : 20 ans ; taux : 5,29 % ; échéances trimestrielles, taux fixe, amortissement constant du capital).
(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

Budget

→ Vote du compte administratif 2011

| | Section de fonctionnement | Section investissement |
|--|---------------------------|------------------------|
| Compte administratif 2011 de la commune | + 1 718 904 € | + 275 619 € |
| Compte administratif 2011 du lotissement Prad Guerno | 0 € | - 65 588 € |

Résultat à affecter : 1 443 284 €



→ Vote des taux d'impôts directs locaux 2012

Le conseil municipal décide que les taux des taxes locales sont maintenus à l'identique sur 2011 à savoir :

- Taxe d'habitation **12,56 %**
- Taxe de foncier bâti **17,15 %**
- Taxe de foncier non bâti **44,15 %**.

→ Vote des budgets primitifs

| | Section de fonctionnement | Section investissement |
|---|---------------------------|------------------------|
| Budget primitif 2012 de la commune | 6 861 552 € | 6 307 892 € |
| Budget primitif 2012 du lotissement Prad Guerno | 132 532 € | 131 869 € |

(Conseil Municipal du 23 février 2012)

AFFAIRES SCOLAIRES



→ Groupe scolaire Joseph Rollo

- Activités nautiques/piscine

Prise en charge de frais d'activités nautiques et de piscine pour 2013 - 2014. Coût : 8 031,60 €

(Conseil Municipal du 22 mars 2012)

- Achats et travaux pour préparation de la rentrée 2012 :
 - Achats divers (mobiliers, manuels...) : 7 147,11 € H.T
 - Travaux (remplacement de stores, climatisation d'Algéco): 6 528,00 € H.T.

(Conseil Municipal du 3 mai 2012)

→ Extension des abris bus à proximité du collège

Les effectifs du collège croissent. Le regroupement des jeunes issus des établissements primaires se fait sur le site avant le départ sur les différentes lignes. Lors des journées pluvieuses, un nombre important de jeunes se trouve exposé aux intempéries. Afin de répondre à ce dysfonctionnement, le conseil municipal décide de doubler la surface couverte. Coût de l'investissement : 5 529,76 € H.T. Fournisseur : Sté Adequat de Valence.

(Conseil Municipal du 20 juin 2012)

→ Fixation du coût d'un élève fréquentant un établissement public - Convention avec les écoles privées de la commune

Par application des textes en vigueur (notamment la circulaire de 2012), le calcul du coût de l'élève du public a été revu en intégrant l'ensemble des dépenses éligibles et le montant arrêté est donc de 650 € / élève en 2011. Dans un souci de parité, ce montant (forfait communal global) sera versé aux OGEC de la commune pour les élèves pluvignois des écoles privées sur l'année civile 2012.

Ce versement sera effectué uniquement pour les élèves pluvignois inscrits à l'école privée St Guigner et à l'école privée Ste Anne (Bieuzy). Les conventions en cours seront remplacées par des conventions actualisées intégrant les nouvelles modalités de calcul et de versement révisées.

(Conseil Municipal du 20 juin 2012)

→ Ordures ménagères : la colère et le désarroi des élus !

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2012, plusieurs élus ont exprimé leur colère mais aussi leur désarroi devant le comportement de certains de nos concitoyens.

Lors du conseil municipal du 19 décembre 2012, plusieurs élus ont exprimé leur colère mais aussi leur désarroi devant le comportement de certains de nos concitoyens. Il y a ceux qui déposent leurs déchets au pied des colonnes à verre ou à papier. Il y a aussi ceux qui mettent du verre ou de la ferraille dans les bacs collectifs. Cela n'est pas admissible et augmente les coûts de traitement!

Quelques rappels :

→ La collecte a lieu le vendredi matin. Les bacs et les sacs jaunes sont à déposer après 18h le jeudi soir. Essayez de regrouper avec vos voisins.

→ Les bacs de collecte ne concernent que les déchets ménagers.

→ Pour votre petit électroménager et vos ferrailles, faites un tour à la déchetterie en allant à Auray.

→ Compostez vos déchets de cuisine et vos déchets verts dans la mesure de vos possibilités.

→ Vous avez un grand terrain? Est-ce normal dans ce cas d'envoyer vos tontes de pelouse ou feuilles à la déchetterie?



Inadmissible !

Nous ne pourrions maîtriser les coûts que si nous réduisons nos quantités de déchets.

Bernard HEINRY

LES PLUVIGNOIS ET LEUR AUTOMOBILE

La commune de Pluvigner s'étend sur une superficie de 8283 hectares. En raison de son caractère rural, l'habitat couvre le territoire de façon diffuse : propriétés isolées, hameaux, villages et le centre ville où se concentre majoritairement la population. Par nos besoins et notre mode de vie, la place de l'automobile est prépondérante, d'autant plus que nous sommes éloignés des agglomérations génératrices d'emplois.

Nous voulons à travers cet article attirer votre attention sur trois points majeurs :

→ La vitesse

L'équipe municipale est régulièrement interpellée par des riverains inquiets au sujet de la vitesse. C'est le cas par exemple à :

- Bieuzy-Lanvaux, traversé par une route départementale à forte circulation,
 - Le quartier Saint Guénaël,
 - La rue de l'étang au centre ville,
 - La rue de Verdun en périphérie,
 - Kervossic en campagne entre la route d'Auray et la voie ferrée.
- D'autres exemples pourraient être cités.

Pourquoi, dès qu'il y a 100 mètres de ligne droite, constatons-nous tant de véhicules en excès de vitesse? Les nombreuses campagnes de prévention organisées par la sécurité routière depuis des décennies ne semblent pas trouver d'écho chez certains de nos concitoyens.

Le radar pédagogique du Hirello, près de l'école maternelle, a permis de détecter 4 conducteurs à plus de 80 km/h ! Pourquoi à cet endroit, en agglomération, près d'une école, dans une courbe et une montée, une telle vitesse? Ces conducteurs irresponsables mettent la vie de leurs concitoyens en grave danger ! A cette vitesse un piéton est certain d'être gravement blessé voire tué en cas de choc !

Devons-nous souhaiter plus de contrôles moins "pédagogiques" mais plus "dissuasifs" ?

→ Le stationnement

De trop nombreuses "voitures ventouses" occupent le centre ville et en particulier dans la zone de chalandise place Saint Michel, place du Marché, parking de la poste ainsi qu'à leurs abords.

• Vous travaillez dans le centre?

→ **Utilisez les places environnantes.** Marcher 100 ou 200 m est fortement conseillé pour la santé. De plus, les voitures ventouses sont préjudiciables à la fréquentation des commerces de la localité.

• Vous travaillez à l'extérieur de Pluvigner et le covoiturage est votre moyen de déplacement?

→ **Garez-vous sur les aires de stationnement** route de Bieuzy (parking du complexe sportif), le Hirello, la gare.

• Vous allez conduire vos enfants à l'école? Assister à une animation à la salle Le Borgne?

→ **Utilisez les parkings de l'espace Saint-Michel**

Le samedi matin, jour de marché, l'espace Saint-Michel est accessible depuis plusieurs mois et bientôt des places de stationnement seront aménagées rue de l'étang.

Qu'est-ce qu'un radar pédagogique?



C'est un radar automatique qui affiche la vitesse des automobilistes, non pas dans un but répressif mais dans un objectif préventif. C'est une signalisation dynamique en temps réel dont le message dépend du comportement du conducteur. Suite à une délibération du conseil municipal de mars 2012, un radar pédagogique a été installé à Pluvigner, rue du Hirello (en venant du carrefour du Vorlen). Une bonne façon de rappeler aux automobilistes la limitation de vitesse fixée à 50 km/h dans le bourg (30 km/h dans le quartier des écoles) et la présence d'une école à proximité.

Les premières statistiques donnent une vitesse moyenne de 41,42 km/h.

Qu'est-ce qu'une voiture ventouse ?

C'est un véhicule qui reste stationné plus de 7 jours sur le même emplacement. On parle également de stationnement abusif.

"Est considéré comme abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique ou de ses dépendances, pendant une durée excédant sept jours [...]. Tout stationnement abusif est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe". **Code de la route, article R-417-12**



N'oubliez jamais de respecter les places réservées aux personnes à mobilité réduite, ainsi que la zone bleue !

→ Zone 30 : vers un meilleur partage de l'espace public

Une zone où la vitesse est limitée à 30 km/h pour tous les véhicules a été mise en place dans le quartier des écoles suite aux travaux d'aménagement des différentes rues de ce quartier.



Le périmètre de la zone 30 comprend les rues suivantes :

- Rue de la Libération
- Rue Jean Moulin
- Rue Miliaro
- Rue Saint-Nicolas
- Rue Abbé Joseph Le Bayon
- Impasse Penn Prat
- Résidence Bellevue.

"La zone 30 est une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30km/h. Les piétons peuvent traverser où ils le souhaitent en restant vigilants" (Article R.110- 21 du Code de la Route).

La zone 30 est un espace public où l'on cherche à instaurer un équilibre entre les pratiques de la vie locale et la fonction circulaire en abaissant la vitesse maximale autorisée pour les véhicules. Ceci doit aider au développement de l'usage de la marche en facilitant les traversées pour les piétons et l'usage du vélo en favorisant la cohabitation des vélos avec les véhicules motorisés sur la chaussée.

→ Objectifs

- Améliorer la sécurité routière et en priorité celle des usagers vulnérables.
- Encourager la vie sociale en réduisant la vitesse.
- Concilier vie locale et déplacements.
- Améliorer le cadre de vie en partageant l'espace entre les différents modes de déplacement.
- Réduire les nuisances sonores et la pollution.
- Voirie partagée, circulation apaisée

Pour rappel :

"Le conducteur doit à tout moment adopter un comportement prudent respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Il doit notamment faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables".

Ce principe de prudence introduit dans l'article R412-6 du code de la route est une des applications du décret du 30 juillet 2008.

→ Téléphone et distracteurs au volant : un risque réel !

En France, près d'un accident corporel sur dix est lié à l'utilisation du téléphone en conduisant.

Les chiffres clés :

- Téléphoner en conduisant multiplie par 3 les risques d'accident ("*Téléphone et sécurité routière*" les éditions INSERM 2011).
- Près d'1 accident corporel de la route sur 10 en France est associé à l'utilisation du téléphone en conduisant, soit plus de 6 500 accidents corporels en 2011.
- En moyenne le nombre d'usagers dans la circulation qui, à un instant "t", utilisent un téléphone portable est estimé en France à 2% pour le téléphone tenu à la main et à 6% tous systèmes confondus (à la main et dispositif mains-libres).
- 23% des personnes interrogées disent utiliser le kit mains

libres en conduisant (*Baromètre Ifop - Les Français et la Sécurité routière - octobre 2012*).

- 76% des 18-24 ans déclarent utiliser leur téléphone portable au volant (*Étude sur l'évolution des comportements des conducteurs publiée en novembre 2012 par les associations Prévention routière et Assureurs prévention*).
- Seulement 51% des conducteurs estiment que le téléphone au volant constitue un véritable danger, ils sont 39% pour la classe d'âge des 18-24 ans.
- En France, c'est sur les autoroutes de liaison interurbaines que le taux d'utilisation est le plus élevé : 2,8% pour le téléphone tenu à la main et à l'oreille.

Trame Bleue - Trame Verte - Biodiversité

La biodiversité est constituée de l'ensemble des êtres vivants qui nous entourent (plantes, animaux, insectes, organismes microscopiques) mais aussi des écosystèmes dans lesquels ils vivent (forêts, rivières, lisières de champs, sols...). Cette biodiversité est en constante évolution, des espèces disparaissent, de nouvelles apparaissent.

L'action de l'homme (urbanisation galopante, agriculture intensive, actions des molécules de synthèse) a contribué à faire régresser cette biodiversité. Tout le monde a entendu parler de la disparition des abeilles et des insectes pollinisateurs mais cela touche aussi certains oiseaux. Des espèces envahissantes, par exemple le *Bacharis* sur le littoral, prennent la place des variétés locales.

→ Les lois Grenelle ont introduit la notion de trame verte et de trame bleue



La **trame**, c'est l'ensemble des fils entrelacés dans un tissu. Par extension, la **trame verte** c'est l'ensemble des bois, forêts, talus, chemins creux, champs et prairies, mais aussi des jardins et parcs urbains. La **trame bleue** est constituée des rivières, ruisseaux, zones humides, prairies basses. Ces milieux peuvent s'interpénétrer. L'ensemble constitue le **milieu naturel**.

Quand la trame d'un tissu est déchirée, celui-ci part en lambeaux, il ne peut plus jouer son rôle. Pour jouer leur rôle écologique et maintenir une biodiversité dynamique, la trame verte et la trame bleue ne doivent pas présenter trop de discontinuités ni de fragmentation.

Dans le porter à connaissance du PLU (Plan Local d'Urbanisme), l'Etat nous impose de répondre à plusieurs enjeux environnementaux :

- maintenir la qualité des paysages de la région
- préserver la biodiversité à travers la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques.

Pour atteindre ces objectifs, la commune a réalisé d'une part un **inventaire des cours d'eau et des zones humides**, d'autre part un **inventaire des espaces boisés, du bocage, des chemins creux et des arbres remarquables**. Ce travail a été réalisé sous la conduite du Syndicat Mixte du Loch et du Sal (SMLS) avec la participation d'acteurs locaux, élus, agriculteurs et représentants d'associations. Par chance sur notre commune, ces milieux sont plutôt de bonne qualité, c'est donc davantage de conservation qu'il faut se préoccuper.

→ La trame bleue

En divers points de la commune le même schéma se répète: une source avec fontaine et lavoir, des espaces humides au voisinage ; c'est le point de départ d'un ruisseau. L'ensemble est souvent dédié à un saint, parfois associé à une chapelle, montrant le caractère sacré de l'eau. Ces ruisseaux partent du Tanin et du Guern au sud du bourg, des secteurs de Pen-Prat et Saint Guénaël au nord, un peu plus loin de Loguiviec et du Moustoir, puis de Bieuzy. Ils rejoignent ceux qui encerclent la commune : Pont-Fao au nord, le Loch à l'est ou Pont-Christ au sud. La bordure ouest est limitée par le Kergroix qui reçoit les ruisseaux de Malachappe et celui de Kéronic. Ces cours d'eau et leur chevelu constituent une véritable toile qui n'est pas d'araignée.



→ La trame verte



La commune de Pluvigner couvre une superficie de 8300 hectares environ, dont 1200 ha de bois et forêts. Le porter à connaissance de l'Etat a recensé les bois et forêts de plus de 2,5 ha. L'étude réalisée par le SMLS a consisté à analyser les boisements d'une superficie comprise entre 0,5 ha et 2,5 ha ce qui représente 120 parcelles environ.

Le travail a porté également sur la caractérisation des haies et talus qui constituent le bocage du point de vue de leur rôle antiérosif (conservation des sols et protection de l'eau), paysager et patrimonial. Nous avons aussi réalisé l'inventaire des chemins creux et arbres remarquables.

L'ensemble des données obtenues a été transféré dans un système d'information géographique (SIG) qui permet de visualiser l'ensemble de la commune pour chaque paramètre, d'en faire l'analyse, ce qui constitue un bon moyen d'aide à la décision.

Trame Bleue - Trame Verte - Biodiversité

La plus grande partie des éléments présentés sera classée dans la zone naturelle du PLU qui assure une protection particulière de ces milieux. Nous pouvons apporter une protection renforcée dans le cadre de la loi Paysage ou bien en Espace Boisé Classé.

→ L'Espace Boisé Classé (EBC) est un outil réglementaire très strict :

- La coupe de bois est soumise à autorisation du maire.
- Le défrichage et l'arasement sont strictement interdits.

Ce classement est à réserver à des boisements, haies ou arbres remarquables.

→ Le classement loi Paysage

L'objectif n'est pas de figer le bocage existant. Celui-ci a besoin d'évoluer avec les usages du territoire et les pratiques agricoles notamment. Cette mesure permet à la commune d'avoir un droit de regard sur les arasements et de pouvoir demander des mesures compensatoires et ainsi de faire évoluer positivement le bocage.

→ Recréer de la biodiversité

La réduction de certaines populations d'oiseaux, la disparition de colonies d'abeilles ou d'insectes pollinisateurs nous interpellent. La monoculture ou l'usage intensif des pesticides en sont sans doute les premiers responsables.

Dans notre habitat ou mode de vie, nous sommes tous concernés. La construction de centaines de maisons, dans le bourg mais aussi dans les hameaux, a contribué à fractionner les habitats sauvages et à mettre en difficulté nombre d'espèces :

- Les murets de nos jardins parfaitement enduits n'offrent aucun abri aux petits animaux ni même aux insectes.
- Les entrées de garage enrobées c'est moins de plantes, moins d'insectes, moins d'infiltration.
- Combien de haies sont constituées d'une seule espèce végétale (laurier palme très souvent ou conifères)? Une catastrophe pour la biodiversité.

Créer de la biodiversité c'est :

- une haie constituée de plusieurs espèces, qui ne poussent pas trop, qui fleurissent, produisent des graines et font le bonheur des insectes et des oiseaux.
- une pelouse tondu moins souvent avec un peu de trèfle (le régal des abeilles)
- un tas de compost au fond du jardin (mélange d'herbes, de feuilles, de déchets de cuisine, quelques brindilles, du broyat de branchages) : un régal pour la biodiversité !



C'est vrai, nous allons devoir changer nos comportements.



Cela va demander du temps mais ne s'agit-il pas d'un enjeu d'avenir ?

Délibération du Conseil Municipal
du 19 décembre 2012

Le Conseil Municipal :

→ décide d'interdire l'abattage d'arbres, de haies ou de talus au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme sans en avoir fait la demande auprès de la Mairie.

→ précise que la Mairie se réserve le droit d'accepter la demande, de la refuser, ou de l'accepter sous réserve de mesures compensatoires.

Bibliothèque Municipale

C'était il y a trente ans...



Le 15 juillet 1982, la municipalité ouvrait le service "bibliothèque". De nombreux acteurs, citoyens pluvignois, l'avaient réclamée. Citons, entre autres, M. et Mme Simon, anciens directeurs d'école, qui, toute leur carrière durant, ont œuvré pour la culture et la connaissance. De ces débuts, certains lecteurs

gardent le souvenir et l'habitude. Aujourd'hui, c'est pour eux qu'ils empruntent mais aussi pour leurs enfants... C'est un plaisir pour ces parents d'inscrire, de transmettre ce qu'eux-mêmes ont reçu lorsqu'ils étaient enfants.

A l'heure de ce trentième bilan, la médiathèque affiche le sourire : les inscriptions et les tarifs simplifiés, les collections travaillées avec soin, la visibilité grâce au site de la ville, grâce à une page Facebook, et, depuis la fin d'année 2012, le catalogue mis en ligne (à partir du site de Pluvigner) ont permis, une fois de plus de satisfaire un lectorat qui continue de grimper : + 8% par rapport à l'an dernier.

En 2012, ce sont donc 697 enfants, 97 adolescents et 744 adultes qui se sont abonnés à la médiathèque. C'est pour eux, et pour ceux qui, en 2013, pousseront la porte de ce service public que l'équipe met tout en œuvre pour satisfaire l'envie, le besoin de découvrir, de lire.

Pour ses 30 ans, la bibliothèque, qui compte plus de 21.000 documents (livres, CD, DVD, CD-Rom), a donc mis son catalogue en ligne. A partir de chez vous, abonnés ou non, vous pouvez consulter notre base de données. Si vous êtes abonnés, vous pouvez, avec votre carte, vous connecter à votre compte et réserver un ouvrage.

Le chemin pour le catalogue : www.pluvigner.fr, puis onglet "médiathèque" et fenêtre "catalogue en ligne".



A toutes celles et à tous ceux qui m'accompagnent depuis trente ans et à tous, je souhaite, accompagnée de l'équipe actuelle de la médiathèque : Marie, Anne, Régine et Cathy au centre multimédia, une excellente année 2013.

Laurence le Léanec

Une nouvelle association pour découvrir l'art de peindre...

Qui n'a pas rêvé un jour de s'exprimer par la peinture? De réaliser un tableau?

L'association "Les Amis des Arts de Pluvigner" a pour but de faire découvrir cet art aux débutants mais aussi de partager les expériences des plus confirmés.

Patrick Bertholom, président de cette toute nouvelle association, souhaite vous aider à réaliser votre rêve et vous accompagner dans vos projets.

Il vous invite à le rejoindre tous les lundis après-midi de 14h00 à 17h00 à la salle n°2 du Tanin. Peinture moderne ou classique, peinture à l'huile, acrylique pastel ou dessin... laissez parler votre talent !



"Les amis des arts de Pluvigner"

Patrick Bertholom
06.30.56.19.79

Inscription possible
tout au long de
l'année.

Fédération Nationale des accidentés de la vie

La Fédération Nationale des Accidentés de la Vie compte plusieurs sections locales dans le Morbihan. La section d'Auray regroupe à elle seule 120 adhérents et couvre les secteurs de Auray, Ste-Anne d'Auray, Pluneret, Plougoumelen, Brech, Pluvigner, Belz, Quiberon...



Les accidents, malheureusement, n'arrivent pas qu'aux autres. Vous pouvez être concerné demain. Dès lors, vous aurez des intérêts à garantir, des droits à faire valoir.

Victime d'accident du travail, de la route, atteint de maladie professionnelle, ou handicapé, vous pouvez éprouver des difficultés face à une législation complexe ou vous sentir désarmé face à l'administration.

N'attendez pas, rejoignez la section locale de la FNATH la plus proche de votre domicile qui mettra tout en oeuvre pour vous accueillir, vous conseiller, vous aider dans la constitution de votre dossier, vous représenter devant les juridictions compétentes et vous offrir les qualités d'une vie associative.

La Fédération n'est pas un service contentieux mais une association gérée par et pour les handicapés, dans un esprit de solidarité, dans le respect du principe d'indépendance et de neutralité.

• Section d'Auray :

12, rue de l'adjudant Redien (Salle D), à l'ancienne gendarmerie
fnats6@wanadoo.fr

→ Permanence juridique : tous les premiers lundis du mois de 10h à 11h30 avec un délégué interdépartemental ainsi que des membres bénévoles

→ Permanence locale : tous les 3^{èmes} lundis du mois avec les bénévoles de la section locale

• Bureau interdépartemental de Lorient :

→ Tel : 02.97.64.30.04

Services Emplois Familiaux

Services Emplois Familiaux (SEF) est une association créée il y a 20 ans sur la commune de Pluneret. C'est une association loi 1901 gérée par un Conseil d'Administration bénévole. Elle compte actuellement 145 salariés.

SEF

17 rue François Guhur - 56400 Auray
Tel : 02.97.24.16.54
sefauray@orange.fr - www.sef-morbihan.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 /
14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

Aujourd'hui le siège de l'association est basé à Auray, une antenne est située à Carnac mais les salariés de SEF interviennent sur les 30 communes du pays d'Auray. Ils peuvent également se déplacer pour rencontrer les personnes intéressées à leur domicile ou en mairie sur RDV.

→ Prestations proposées :

- Ménage
- Repassage
- Garde d'enfants
- Soutien scolaire
- Petits travaux de bricolage



Futurs parents : des réunions pour vous informer

Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et le Réseau de Santé Périnatal56. Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnatal56, et abordent :

- ▶ Le suivi médical de la maman
- ▶ L'accouchement et le séjour à l'hôpital ou à la clinique
- ▶ L'examen postnatal de la maman et le suivi médical de l'enfant
- ▶ Les prestations familiales autour de la naissance
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale de la Caf
- ▶ La prévention santé Le congé maternité et paternité

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/vous-informer.



Un "Pestac" pour les enfants...

Pour la 2^{ème} année, l'association Bout'chou et Compagnie organise un spectacle pour les enfants.

Le dimanche 17 février 2013 deux représentations vous seront proposées au Foyer de la Madeleine : une à 11h et l'autre à 16h30.

C'est la Compagnie "Gary Circus" qui va entraîner les enfants dès 2 ans dans un monde imaginaire et poétique où il fait bon rire!!

La réservation des places est très fortement conseillée dès à présent auprès de Mme Corinne MARGOT au 02.97.57.64.64

Entrée payante : 5 € par enfants (dès 2 ans) et 2 € par adulte.



Le Pluvigner Basket Ball aura bientôt 30 ans !

Le Pluvigner Basket Ball soufflera ses 30 bougies en 2013. A cette occasion, le Club organise une journée de retrouvailles le samedi 1^{er} juin 2013 au complexe sportif du Goh Lanno. Cet anniversaire promet d'être riche en animations et souvenirs sportifs !



Afin d'organiser au mieux cet événement, l'association a besoin de votre aide.

Aussi, si vous avez été membre du PBB (joueur, bénévole ou dirigeant) et si vous avez des anecdotes, articles de presse, photos ou autres à partager, merci de prendre contact au plus vite avec Sophie au 02.97.59.09.87.



Lutte contre les taupes

Les taupes sont parfois utiles, mais souvent gênantes voire nuisibles. Il peut donc être parfois nécessaire de lutter, mais comment faire? Dans le cadre de la lutte contre les taupes organisée dans le Département, la FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) propose une formation.

Objectif de la formation :

Sur une demie-journée (après-midi), le but est d'acquérir les connaissances et la pratique pour pouvoir lutter chez soi d'une manière autonome et efficace.

Contenu :

- La taupe (biologie, mode de vie...)
- Les moyens de lutte (piégeage, gazage)
- Application pratique sur le terrain

Public :

- Tout public (hommes et femmes, jeunes et âgés, particuliers et professionnels)

Coût :

- 20€ par personne (règlement le jour de la formation)

Intervenants :

- Technicien FEMODEC et piégeur agréé.



Plusieurs journées seront organisées au printemps 2013. Inscrivez-vous dès à présent auprès de votre mairie.

Les lieux des formations sont fixés en fonction du nombre de participants. Plus vous serez nombreux sur la commune à vous inscrire, plus proche sera la formation.

Deux semaines avant la journée de formation, vous serez averti par courrier de la date et du lieu exact de formation.

• Dent Genver

Mard eo Genver ar c'hentañ miz ag ar blez, getañ e añtreer ivez aveit mat er gouiañv : "Hañv-gouiañv bet Nedeleg ha goude gouiañv kalet". Ned eo ket atav get an deiz é hiraat e vo gounidet gwrez peogwir «Heol Genver ne dalv ket diner», èl ma lârer get gwirionez. Boneur c'hoazh ma chom ar Genver-se hep distag re lies e chas : avel an hanternoz hag an avel viz.

Ma en deus Genver chas, dent en deus ivez. Ha dent lemm da grogiñ er geizh tud pa en em laka da c'hoari doc'hte. "Miz Genver hiniv èl kent, a ziskouez emañ hir e zent" : amzer sklusus, skorn, kler, erc'h a-wezhoù ; ken e krog an anoued en den just èl a pa vehe dantet d'ur c'hi... Pa oa c'hoazh toennoù plouz, ha gouiañv kalet, e veze gwelet lies a-walc'h pimplhoù pe pitennoù kler, lod hirpasapl, a-spign doc'h riblenn an doenn ; ned eo ket aveit netra e veze bet graet dent Genver anezhe e meur a lec'h a Vreizh-Izel.

Ma ne vër ket daet er-maez ag ar gouiañv ur wezh tremenet Genver - C'hwevrer ha Meurzh a vez gagn o gwalc'h meur a wezh – en em gaver savet mat memestra. "Pa vez tremenet dent Genver e vez diskouloc'h an amzer" a lâr furnezh ar bobl, ha gwir a-walc'h eo atav : trawalc'h a wrez a vez en heol ha gwell-oc'h-gwell e c'hoari doc'h ar yenijenn.

Na Genver da zonet, ha distag a ray e chas ? Ha diskouez a ray e zent deomp ?... Pechañs ne vo ket re galet anezhañ : gurun a zo bet en Azvent, hag èl ma er goui lod (ar re arall en desko hiniv) : "Gurun en Azvent a daol ar gouiañv àr e zent" ; pa n'er c'has ket en e hent *. Met ned eo ket evit kement-se eh omp sur a welet an nevezhañv hep bout dantet get chas an anoued ! «Ar gouiañv a pa ne za ket d'e gours a za da bep kours"...

*Meur a stumm ag ar lavar-se a gaver àr zouar Alre :
Gurun en Azvent ...a daol ar gouiañv àr e benn.
... a daol ar gouiañv àr e zent.
... a daol ar gouiañv a bep eilpenn.
... a gas ar gouiañv en e hent.

Dent Genver : Pimplhoù / pitennoù kler
Stalactites de glace : les dents de janvier



• Les dents de janvier

Janvier n'est pas seulement le premier mois de l'année ; avec lui on entre aussi de plain-pied dans l'hiver comme le rappelle le dicton : jusqu'à Noël on balance entre hiver et été, mais à partir de là hiver rigoureux. L'allongement du jour ne suffit pas encore à assurer quelque chaleur - soleil de janvier ne vaut pas un denier. Encore faut-il s'estimer heureux si le même janvier ne nous lâche pas trop souvent ses chiens : le vent du nord et la bise.

Janvier n'a pas que des chiens : il a aussi des dents. Des dents acérées pour mordre le pauvre monde si l'envie lui vient de s'en prendre à lui. Ne dit-on pas que janvier, aujourd'hui comme hier, sait montrer qu'il a les dents longues ?... Des températures glaciales, du gel, de la glace, de la neige parfois ; un froid qui mord comme un chien... Au temps des toitures de chaume et des hivers rigoureux, on voyait assez souvent pendre au bord des toits des stalactites de glace dont certaines atteignaient une taille respectable ; rien d'étonnant à ce qu'on les ait appelées dents de janvier en maints endroits de Basse-Bretagne.

Même si on n'est pas quitte de l'hiver une fois janvier passé – février et mars se révèlent parfois bien peu avenants – on ne s'en trouve pourtant que mieux ; une vérité que la sagesse populaire ne manque d'ailleurs pas de rappeler : quand janvier a fini de montrer les dents, le temps devient plus clément. En effet, la vigueur croissante du soleil le rend maintenant de taille à vaincre plus rapidement la froidure.

Janvier prochain nous lâchera-t-il ses chiens ? Nous montrera-t-il les dents ?... On peut penser qu'il sera plutôt clément : nous avons eu du tonnerre en décembre et, comme certains le savent (les autres l'apprendront aujourd'hui), tonnerre en décembre renverse l'hiver sur les dents ; à moins qu'il ne le chasse et lui fasse passer son chemin*. Ne soyons cependant pas trop optimistes : il se pourrait bien que nous ayons malgré tout à souffrir de la morsure du froid avant de voir le printemps : l'hiver, s'il ne vient en son temps, vient à tous les temps...

* Ce dicton présente diverses formes au pays d'Auray :
Tonnerre de décembre renverse l'hiver sur la tête.
.....".....renverse l'hiver sur les dents.
.....".....culbute l'hiver.
.....".....met l'hiver en déroute.

Agenda

FEVRIER 2013

- 03 **Foulées pluvignaises** - Centre ville de Pluvigner - à partir de 14h pour les jeunes, 15h15 pour les adultes.
- 17 **Spectacle pour enfants** Association Bout'chou et Compagnie - Salle de la Madeleine (voir p 18)
- 24 **Bal** - Club des Bons Amis - Salle Le Borgne

MARS 2013

- 02 **Tournoi de football** - District du Morbihan - Complexe sportif du Goh Lanno
- 08 **Collecte de sang** - Association des donneurs de sang - Salle Le Borgne 8h30 - 12h30 / 14h30 - 18h30
- 10 **Fest Diez** - Koad Ha Mor - Salle de la Madeleine
- 17 **Championnat départemental de Kata** - Comité départemental de Karaté - Complexe sportif du Goh Lanno
- 17 **Troc Vêtements** - Association Bout'chou et Cie - Parc de la Madeleine
- 23 **Loto** - APEL école Sainte-Anne de Bieuzy - Salle Le Borgne
- 24 **Bal** - Les Seniors du Tanin - Salle Le Borgne
- 31 **Troc et puces** - Club des Kérolets et Club de rugby - Complexe sportif du Goh Lanno

AVRIL 2013

- 01 **Loto** - Club de l'ASP - Salle Le Borgne
- 06 **Bal** - Breiz Country Danse - Salle Le Borgne
- 07 **Troc plantes** - Rollers Cop's - Parc de la Madeleine
- 07 **Loto** - Association Collectes et partages - Salle Le Borgne
- 13 **Carnaval** organisé par le Comité du carnaval dans le centre ville de Pluvigner
- 13-14 **Braderie** - Secours catholique - Parc de la Madeleine
- 20 **Fest Noz** - Association Goueliou Ar Plewigner - Salle Le Borgne
- 20 **Bourse aux vêtements** - Association Le Coin des bonnes affaires - Parc de la Madeleine
- 25 **Tour de Bretagne cycliste** au centre ville

MAI 2013

- 05 **Troc et puces** - Amicale Laïque Joseph Rollo - Locaux scolaires de Joseph Rollo
- 11 **Loto** - Club des Kérolets - Salle Le Borgne
- 11 **Troc et puces** - Bieuzy-Lanvaux Découvertes et Loisirs
- 19 **Trophée Jean-Marie Goasmat** - Les Farfadets - La Croix Courte
- 20 **Loto** - Club des Bons amis - Salle Le Borgne

"Pluvigner Infos"

- Editeur : Mairie de Pluvigner
- Directeur de la publication : Guigner Le Hénanff, maire
- Réalisation de la publication : Service communication, Mairie de Pluvigner - info@pluvigner.fr
- Impression : Yannick Imprim' - 13 rue St Mathurin - Pluvigner

Calendrier des expositions



→ du 18 janvier au 20 février : exposition "Reliefs" de maquettes d'avions de Jean VIAL.



→ du 22 février au 3 avril : exposition de photos de Philippe LATOUR "Les 5 éléments : Terre - Eau - Air - Feu - Ether".

Une interprétation en toute liberté des cinq éléments présents dans tout un chacun selon les traditions indiennes et tibétaine.

→ du 10 mai au 5 juin : Exposition "Dire-Lire" des élèves de l'école Joseph Rollo

Expositions présentées dans le Hall de la mairie de Pluvigner aux heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 8h45 à 12h00 et 13h45 à 17h30 et le samedi matin de 8h45 à 12h00

Des oeuvres d'art pour Haïti



Les enfants de l'orphelinat de Mapou

Depuis le séisme de janvier 2010, le "Collectif St Cado / Haïti" (CSCH), situé à Belz, organise chaque année une grande vente d'œuvres d'art au sein de sa commune. En 2012, 129 œuvres ont été données par des artistes essentiellement de la région. Elles sont exposées avant d'être vendues au plus offrant. Les fonds collectés servent à financer de nombreux projets d'aide au développement par l'éducation.

Prochaine vente pour Haïti : Les 13 et 14 avril 2013. Venez nombreux!

Blog de l'association : <http://haiti-stcado.over-blog.com/>
Blog de la vente : artpourhaiti.blog4ever.com/